BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

DECRET N° 2007- 332 /PRES/PM/MFB/MFPRE/MJ portant nouveau classement indiciaire des magistrats.

LE PRESIDENT DU FASO PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

VU la Constitution;

- VU le décret n°2006-002/PRES du 05 janvier 2006 portant nomination du Premièr Ministre ;
- VU le décret n°2006-003/PRES/PM du 06 janvier 2006 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso;
- VU le décret n°2006-216/PRES/PM du 15 mai 2006 portant attributions des membres du Gouvernement;
- VU le décret n°2007- 327 /PRES/PM/MFB/MFPRE du 25 mai 2007 .portant augmentation des salaires des agents publics de l'Etat ;
- VU la loi n°006-2003 /AN du 24 janvier 2003 relative aux lois de finances;
- VU la loi n°013/98/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction Publique;
- VU la loi n°019-2005/AN du 18/05/2005 portant modification de la loi n°013/98/AN du 28 avril 1998;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 avril 2007;

DECRETE

ARTICLE 1: Pour compter du 1^{er} avril 2007, l'échelonnement indiciaire de traitement des magistrats est fixé conformément au tableau ci-annexé :

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET SECRETARIAT GENERAL DIRECTION GENERALE DU BUDGET DIRECTION DE LA SOLDE ET DE L'ORDONNANCEMENT

BAREME DE SOLDE FONCTIONNAIRE AU 01/04/2007

Point indiciaire = 2 132

Catégorie P Echelle 5

Magistrats

Classe	Echel.	Cat P5
	01	675
Initial	02	755
	03	840
	04	935
Intermédiaire	05	1 125
	06	1 215
	07	1 300
Terminal	08	1 535
	09	1 630
	10	1 715
	11	1 810
Terminal	12	1 915
CI. Except	13	2 020
	14	2 115

ARTICLE 2: Toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent décret sont abrogées.

ARTICLE 3: Le Ministre des finances et du budget, le Ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat et le Ministre de la justice, garde des sceaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

OUAGADOUGOU, le 25 mai 2007

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Paramanga Ernest YONLI

Le Ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat

Le Ministre des finances et du budget

Lassane SAVADOGO

Jean Baptiste Macie Pascal COMPAORE

Le Ministre de la justice Garde des sceaux

Boureima BADINI

